



CONTRAT DE LOCATION / MISE À DISPOSITION DE VAISSELLE RÉUTILISABLE

Dans sa mission de sensibilisation à la consommation responsable, l'association Le TransiStore propose une action concrète de proximité pour lutter contre la prolifération des déchets : une mise à disposition de vaisselle lavable afin de ne pas recourir à de la vaisselle jetable lors d'événements.

Ce contrat stipule les modalités de la mise à disposition.

Entre les soussignés,

Association Le TransiStore Ferme du Plessis 44240 La Chapelle Sur Erdre

Mail : ressourcerie@letransistore.org

Tél : 09 74 97 44 96

Et

Personne responsable de l'emprunt :

Représentant

- Un particulier adhérent au TransiStore à jour de ses cotisations
- Un particulier non adhérent au TransiStore
- Une association adhérente à l'UACE (Union des Associations de la Chapelle Sur Erdre) à jour de ses cotisations
- Une association non adhérente à l'UACE (Union des Associations de la Chapelle Sur Erdre)
- Autre

Raison sociale de la structure emprunteuse :

Adresse :

.....

.....

Tél :

Mail:

.....

Le contrat de location est établi entre les parties pour **une durée de 7 jours**, pendant laquelle l'emprunteur peut disposer de la vaisselle. Celle-ci pourra être rendue avant ce délai de 7 jours, en accord avec Le TransiStore pour l'organisation du retour.

La vaisselle mise à disposition sera à récupérer à La Ressourcerie du TransiStore, située au 14 rue Képler, 44240 La Chapelle sur Erdre, selon les modalités qui auront été établies lors de la prise de contact avec Le TransiStore. Elle sera à retourner au même endroit.

La vaisselle mise à disposition est dépareillée. La vaisselle doit être rendue propre et sèche.

La mise à disposition de la vaisselle réutilisable se fait en contrepartie d'une participation financière qui a pour but de couvrir les frais liés au temps de personnel nécessaire à la préparation du matériel, l'achat des contenants et à la surface de stockage allouée pour ce service.

